

4.1 Changement climatique

Le changement climatique continue de remodeler notre monde, avec des conséquences systémiques de grande ampleur. Le coût de l'inaction est de plus en plus évident. Ces risques suscitent une attention croissante, des réglementations de plus en plus strictes en matière de déclaration des émissions, une gestion des risques renforcée et la recherche de nouvelles opportunités dans le cadre de la transition vers un avenir plus durable. Cette section décrit la manière dont nous nous impliquons auprès des entreprises pour parvenir à une économie sobre en carbone et à une transition juste.

Notre position

HSBC AM est membre de la Net Zero Asset Managers Initiative¹. Dans ce contexte, nous nous sommes engagés à soutenir l'objectif d'émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) nulles d'ici 2050, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 ° C (« émissions nettes nulles d'ici 2050 ou plus tôt »). Nous avons également pris l'engagement de procéder à des investissements conformes à l'objectif d'émissions nettes nulles d'ici à 2050 ou avant. Nos initiatives de dialogue concordent avec ces objectifs stratégiques primordiaux et y contribuent.

En septembre 2022, nous avons publié une politique décrivant notre engagement à supprimer progressivement tout investissement actif dans le charbon thermique. Dans le cadre de cette politique, nous continuerons à dialoguer avec les émetteurs, en privilégiant ceux auxquels nous sommes le plus exposés. D'ici fin 2023, nous engagerons un dialogue avec tous les émetteurs cotés de nos portefeuilles gérés activement dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique à hauteur de plus de 10 %. Les initiatives de dialogue concernant les participations actives seront pilotées par les équipes de gestion avec l'appui de spécialistes de l'engagement actionnarial. D'ici 2025, nous donnerons la priorité aux initiatives relatives à nos portefeuilles gérés passivement, en fonction de la taille de la participation, dans le but de nous impliquer auprès de tous les émetteurs dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon dans une proportion supérieure à 10 %.

Les entreprises dépassant ce seuil doivent fournir des rapports appropriés alignés sur la TCFD ou équivalents. La pertinence de ces informations sera d'abord déterminée en fonction des scores correspondants de la Transition Pathway Initiative (« TPI ») et en référence au Climate Tracker de Bloomberg. Les informations conformes aux recommandations de la TCFD seront prises en compte dans nos décisions de vote, et nous voterons contre les propositions faites par les dirigeants d'entreprises dont les scores et les plans de transition restent insuffisants à l'issue de notre implication.

1. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la [Net Zero Asset Managers initiative](#)

4.1 Changement climatique

Le changement climatique continue de remodeler notre monde, avec des conséquences systémiques de grande ampleur. Le coût de l'inaction est de plus en plus évident. Ces risques suscitent une attention croissante, des réglementations de plus en plus strictes en matière de déclaration des émissions, une gestion des risques renforcée et la recherche de nouvelles opportunités dans le cadre de la transition vers un avenir plus durable. Cette section décrit la manière dont nous nous impliquons auprès des entreprises pour parvenir à une économie sobre en carbone et à une transition juste.



Nos initiatives

Lorsque nous nous engageons auprès d'entreprises, nous travaillons avec elles pour fixer des objectifs intermédiaires réalistes mais ambitieux afin d'identifier des pistes de décarbonation, sur la base d'hypothèses claires employées dans l'analyse de scénarios. Les stratégies de transition climatique doivent suffisamment détailler la manière dont ces objectifs seront atteints, et être accompagnées des plans d'allocation de capital correspondants et des stratégies pour accéder au capital nécessaire à la transition.

Nous participons à des actions collectives et dialoguons avec les émetteurs par l'intermédiaire de divers groupes de travail ESG, tant au niveau international que local.

Notre approche

La stratégie et la politique climatiques des entreprises doivent aborder concrètement les risques, les impacts et les opportunités liés au changement climatique. Nous encourageons les entreprises à définir des objectifs en accord avec la science du climat, en utilisant des conseils tels que ceux fournis par la Science Based Targets Initiative. Nous encourageons également la publication de rapports sur le climat comparables et adaptés au secteur et nous dialoguons avec les entreprises pour qu'elles présentent des rapports exhaustifs quant à leur champ d'application et à leurs limites.

En établissant des rapports cohérents, les entreprises renforcent leur propre prise de conscience interne tout en fournissant un point de référence pour évaluer les progrès accomplis. Nous encourageons vivement les entreprises à s'aligner sur les recommandations de la TCFD et à rendre compte conformément aux normes reconnues de comptabilisation des émissions, telles que celles du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) ou du Greenhouse Gas Reporting Protocol. Nous participons activement aux discussions avec l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation et l'International Sustainability Standards Board (ISSB) sur les normes en matière d'information financière et de développement durable, dans le but de promouvoir une information cohérente sur le développement durable et le changement climatique.

Nous collaborons également avec les régulateurs pour l'élaboration de cadres et de lignes directrices. Nous encourageons l'adoption de normes d'information cohérentes pour la divulgation des risques climatiques, des stratégies et des informations sur les émissions.

Nos attentes

Les entreprises doivent adopter des stratégies de décarbonation sectorielles lorsque cela est possible et approprié, et prendre activement part aux initiatives des pouvoirs publics qui permettent à l'ensemble du secteur de progresser sur la voie de la décarbonation. Les entreprises doivent également décrypter et mesurer l'impact du changement climatique sur leurs opérations, leur stratégie et leur planification financière.

Nous engagerons le dialogue avec les entreprises dans les quatre grands domaines suivants, parmi d'autres sujets spécifiques à l'entreprise :



1. Les engagements de neutralité carbone



2. Les stratégies climatiques et la gestion des risques



3. Les rapports sur les émissions



4. Une transition juste

1. Les engagements de neutralité carbone

- ◆ Leur engagement public à atteindre la neutralité carbone et à opérer une transition juste ;
- ◆ La fixation d'objectifs intermédiaires fondés sur la science du climat ;
- ◆ L'adhésion aux recommandations en matière de fixation d'objectifs, lorsqu'elles sont disponibles ;
- ◆ La portée et les limites d'un tel engagement, reflétant fidèlement l'influence et l'impact d'un émetteur

2. Les stratégies climatiques et la gestion des risques

Nous attendons des entreprises qu'elles fournissent des indicateurs clés de performance (KPI) climatique ou se fixent des objectifs coïncidant avec les meilleures pratiques internationales en matière de publication et de reporting, concernant notamment, mais sans s'y limiter :

- ◆ Le rôle du conseil d'administration/de la direction (comité de durabilité ou autre instance similaire) ;
- ◆ La manière dont elles contrôlent et publient leur procédure de gestion des risques climatiques ;
- ◆ Les indicateurs utilisés pour évaluer les risques climatiques ;
- ◆ Le planning de contrôle des risques ;
- ◆ La limitation des émissions mondiales réelles ;
- ◆ Une méthodologie et une approche explicites de la comptabilisation du carbone, y compris du recours aux compensations ;
- ◆ Le recours à la capture du carbone, et à son stockage ou son utilisation ;
- ◆ Des stratégies pour renforcer la résilience climatique ;
- ◆ Une stratégie de lobbying climatique pour veiller à la transparence et à l'appartenance aux associations pertinentes ; et
- ◆ Des stratégies et des dépenses d'investissement pour atténuer l'impact du changement climatique ainsi que pour s'adapter et développer la résilience au risque climatique physique

3. Les rapports sur les émissions

- ◆ L'exhaustivité des informations communiquées et des rapports sur les émissions, qui tiennent compte des principales sphères d'impact d'une organisation, y compris de ses émissions de scope 3 ;
- ◆ L'alignement sur les meilleures pratiques internationales et, le cas échéant, sur les réglementations et normes locales en matière de reporting ; et
- ◆ Le soutien au développement d'une plateforme mondiale coordonnée et transparente pour le marché et l'échange des droits d'émission de carbone.

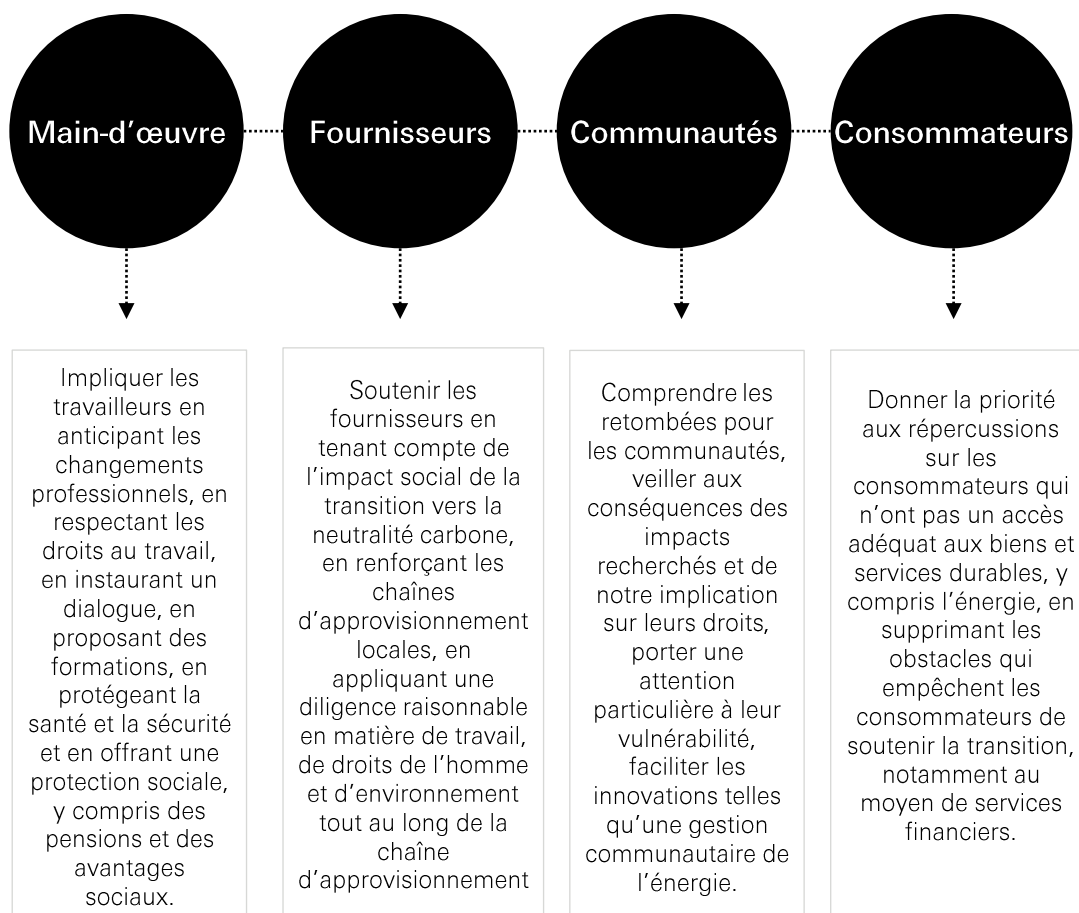
4. Une transition juste

Nous avons souscrit à la Déclaration d'engagement des investisseurs en faveur d'une transition juste en matière de changement climatique et nous nous engageons à prendre des mesures pour soutenir la transition en intégrant des considérations sociales et de travail dans les pratiques relatives au climat. Cette déclaration de 2018 a été signée par 49 investisseurs représentant 3 700 milliards de dollars d'actifs².

Pour que la transition énergétique soit efficace, elle doit rester inclusive. Au cœur de cette transition se trouvent certaines populations dont les moyens de subsistance vont être affectés par ce phénomène mondial, qu'il s'agisse des travailleurs du secteur du charbon confrontés à des licenciements, des consommateurs pénalisés par l'envolée des prix de l'énergie ou des communautés autochtones qui dépendent depuis des années des avantages socio-économiques de l'extraction pétrolière.

Nous encourageons les entreprises à envisager des mesures proactives pour rester inclusives, en tirant parti des opportunités liées à la transition, tout en atténuant les risques et les impacts négatifs sur leurs parties prenantes.

Mesures à prendre à l'égard des parties prenantes touchées par la transition climatique³



2. [Statement of Investor Commitment to Support a Just Transition on Climate Change](#), 26 octobre 2018

3. Robins N, Muller S, Tickell S et Szwarc K (2021) « *Just Zero : 2021 Report of the UK Financing a Just Transition Alliance* ». Londres : Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics and Political Science.

Pour ce qui est plus particulièrement du principe d'une transition juste, nous nous adresserons aux entreprises dans les domaines décrits ci-dessous, en mettant l'accent sur les secteurs de l'énergie et de l'extraction, en référence aux propositions des Principes pour l'investissement responsable relatives à la publication d'informations sur la transition juste en Chine, et aux indicateurs bêta de Climate Action 100+ sur la transition juste. Nous nous inspirerons également de notre approche et de nos attentes dans d'autres grands thèmes de dialogue, notamment les droits de l'homme, la DEI et la croissance inclusive et la prospérité partagée.

a. Engagements publics

Connaissance des risques et des opportunités liés à une transition juste, et nécessité d'un engagement public de la part des dirigeants de l'entreprise en faveur d'une transition juste.

b. Implication auprès des parties prenantes

La manière dont l'entreprise intervient auprès de ses parties prenantes, notamment les travailleurs, les fournisseurs et les communautés, pour identifier les impacts liés à la transition énergétique dans le cadre de sa stratégie climatique. Nous préconisons que ces initiatives prennent en compte les spécificités de genre et ethniques afin d'identifier les préoccupations et les opportunités propres à ces communautés. Ces échanges doivent également prévoir des dispositions pour une médiation proactive et préventive afin de résoudre les problèmes qui pourraient survenir entre les parties prenantes.

c. Stratégie et évaluation

Après s'être entretenue avec ses parties prenantes, l'entreprise doit mettre au point une approche appropriée pour répondre aux considérations relatives à une transition juste. Cette approche doit faire suite à l'identification et à l'évaluation par l'entreprise de son impact social.

d. Intégration des objectifs d'une transition juste dans les plans de transition

Les stratégies de décarbonation doivent être mises en œuvre conformément aux principes d'une transition juste. Celles-ci devront inclure des mesures ou des objectifs spécifiques concernant, entre autres, la formation et le développement des employés, la création d'emplois verts, la protection des droits des travailleurs, le soutien aux communautés lésées, le dialogue social, etc.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et est destinée aux investisseurs non-professionnels et professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en juin 2023

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2023

AMFR_2023_ESG_ESG_0900. Expiration: 06/2024